

Thème 1 : Civils et militaires pendant la Première Guerre mondiale

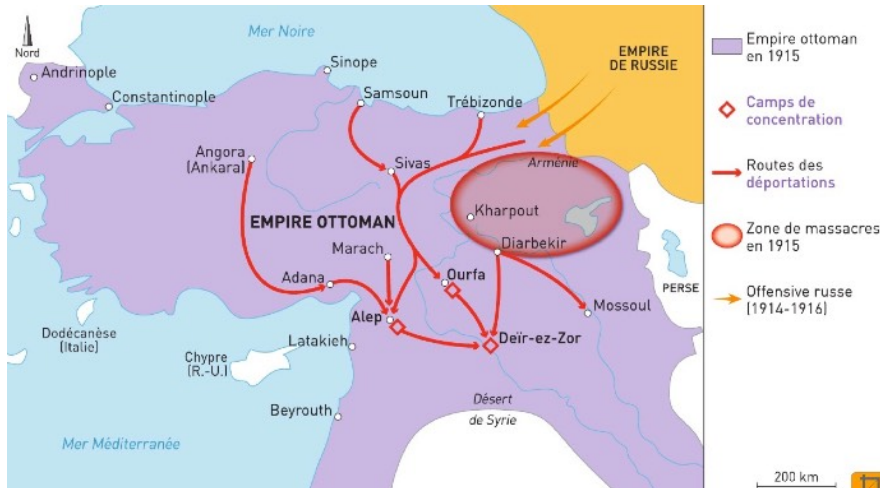
Document 1 :

« Les Arméniens [...] ayant tenté de troubler la paix et la sûreté de l'Empire ottoman [...], ayant osé se joindre à l'ennemi (*La Russie*), notre gouvernement se voit forcé de prendre des mesures extraordinaires [...]. Il est rigoureusement enjoint à tous les Ottomans d'obéir de la façon la plus absolue aux ordres ci-après :

1. Tous les Arméniens, à l'exception des malades, seront forcés de partir dans un délai de cinq jours de la date de la présente proclamation, par villages ou quartiers, et sous l'escorte de la gendarmerie [...].
2. Il leur est défendu de vendre leurs propriétés ou leurs biens [...] car leur exil n'est que temporaire [...].
5. Si l'un d'eux tentait de se servir d'armes contre les soldats ou les gendarmes, on devra se servir d'armes contre lui et le prendre mort ou vivant. »

Communiqué du ministre de l'intérieur ottoman Talaat Pacha, 26 mai 1915.

Document 2:



VOCABULAIRE

Une déportation : le transfert forcé d'une population.

Une diaspora : la dispersion d'un peuple en dehors de son pays d'origine.

Une ethnie : un groupe dont les membres se reconnaissent une origine et une culture communes.

Un génocide : une extermination planifiée et organisée d'un peuple en raison de ses origines ou de sa religion.

Document 3:

« Au mois de février 1916, avec 30 000 déportés, nous sommes arrivés à Ras ul-Aïn par longs convois ferroviaires [...]. Chaque jour de grands convois étaient mis en route pour être soi-disant expédiés vers Deir ez-Zor ou Mossoul, alors que personne ne parvenait jusqu'à ces endroits. Par la suite, j'ai vu sur les rives du Djürdjüb el Hamari [...], à quatre heures de Ras ul-Aïn, des quantités de puits remplis d'un nombre incalculable de cadavres [...]. Ceux qui, affamés et assoiffés, n'étaient plus en état de marcher suppliaient « une balle, une balle ». Mais utiliser une balle pour un Arménien était considéré comme du gaspillage. Le poignard, toujours le poignard. Nous avons finalement marché durant une heure durant en laissant derrière nous nombre de gens qui furent égorgés.

Témoignage de Garabéd K. Mouradian, 13 décembre 1918, cité dans *Revue d'histoire arménienne contemporaine*, 1998.

Document 4 :



Photographie prise par Henry Morgenthau, ambassadeur américain, de victimes arméniennes

Question 1 : Que reproche le gouvernement ottoman à la communauté arménienne (doc.1) ? Quelles mesures prend-il ? (doc. 1 et 2)

Question 2 : Quels moyens utilisent-ils pour organiser l'extermination des Arméniens ?

Question 3 : Recherchez la définition de génocide. A l'aide de l'ensemble des documents, trouvez trois arguments justifiant l'usage de ce mot pour qualifier les crimes ottomans en 1915-16.

Correction TD : Le génocide des Arméniens.

- 1) Le Gouvernement turc de l'empire ottoman reproche aux Arméniens d'être des ennemis de l'intérieur. Ils sont accusés de s'allier à la Russie, ennemi de l'empire ottoman durant la 1^{ère} GM, et de vouloir se révolter contre l'empire ottoman. Ces accusations sont fausses : le Gouvernement ottoman utilise les Arméniens comme des boucs émissaires pour expliquer les défaites militaires face à la Russie. Il estime que l'empire ottoman sera plus fort s'il élimine les populations non turques.
- 2) Le Gouvernement ottoman fait arrêter et déporter tous les Arméniens possibles à pied ou en train depuis les régions orientales de l'Empire ottoman en direction des régions désertiques du Sud. Ceux qui survivent aux marches de la mort, à travers les montagnes anatoliennes, sont massacrés à l'arrivée. Le Gouvernement ottoman s'empare également de leurs biens et de leurs propriétés, les Arméniens étant du jour au lendemain dépourvus de tout droit et considérés comme ne faisant plus partie de l'empire ottoman.
- 3) Un génocide est une mise à mort programmée, méthodique et organisée de tout un peuple en raison de son origine, de sa religion, de son appartenance ethnique ou culturelle. Le Gouvernement ottoman a organisé une extermination planifiée des Arméniens mobilisant armée, gendarmerie, moyens de transport. Les Arméniens étaient rassemblés, déportés puis massacrés pour ceux qui avaient survécu aux mauvais traitements et aux marches de la mort. Seuls ont survécu ceux qui ont pu fuir l'empire ottoman.

Correction TD : Le génocide des Arméniens.

- 1) Le Gouvernement turc de l'empire ottoman reproche aux Arméniens d'être des ennemis de l'intérieur. Ils sont accusés de s'allier à la Russie, ennemi de l'empire ottoman durant la 1^{ère} GM, et de vouloir se révolter contre l'empire ottoman. Ces accusations sont fausses : le Gouvernement ottoman utilise les Arméniens comme des boucs émissaires pour expliquer les défaites militaires face à la Russie. Il estime que l'empire ottoman sera plus fort s'il élimine les populations non turques.
- 2) Le Gouvernement ottoman fait arrêter et déporter tous les Arméniens possibles à pied ou en train depuis les régions orientales de l'Empire ottoman en direction des régions désertiques du Sud. Ceux qui survivent aux marches de la mort, à travers les montagnes anatoliennes, sont massacrés à l'arrivée. Le Gouvernement ottoman s'empare également de leurs biens et de leurs propriétés, les Arméniens étant du jour au lendemain dépourvus de tout droit et considérés comme ne faisant plus partie de l'empire ottoman.
- 3) Un génocide est une mise à mort programmée, méthodique et organisée de tout un peuple en raison de son origine, de sa religion, de son appartenance ethnique ou culturelle. Le Gouvernement ottoman a organisé une extermination planifiée des Arméniens mobilisant armée, gendarmerie, moyens de transport. Les Arméniens étaient rassemblés, déportés puis massacrés pour ceux qui avaient survécu aux mauvais traitements et aux marches de la mort. Seuls ont survécu ceux qui ont pu fuir l'empire ottoman.